**Document d’information sur l’examen de la gouvernance de 2025**

[1. Introduction 2](#_Toc196316044)

[2. À propos d’Ingénieurs Canada 3](#_Toc196316045)

[Ce que nous faisons 3](#_Toc196316046)

[Notre gouvernance 3](#_Toc196316047)

[Examens précédents de la gouvernance 4](#_Toc196316048)

[3. Examen de la gouvernance de 2025 5](#_Toc196316049)

[Composition et compétences du conseil 5](#_Toc196316050)

[Compétences et composition démographique des administrateurs et administratrices 6](#_Toc196316051)

[Recrutement des membres du conseil 6](#_Toc196316052)

[Rôles, fonctionnement et structure hiérarchique des comités permanents et des subordonnés directs 7](#_Toc196316053)

[BCAPG 7](#_Toc196316054)

[BCCAG 8](#_Toc196316055)

[Procédures de scrutin aux réunions du conseil 9](#_Toc196316056)

[Droits des observateurs aux réunions du conseil 10](#_Toc196316057)

[4. Conclusion 11](#_Toc196316058)

# Introduction

Le conseil et les membres d’Ingénieurs Canada ont inclus un examen de la gouvernance dans le cadre du plan stratégique 2025-2029. L’objectif de cet examen est de faire le point sur le système de gouvernance actuel, d’apprendre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et de trouver des façons d’améliorer notre cadre et nos processus de gouvernance afin qu’ils soient efficaces et adaptés aux enjeux contemporains.

Le présent rapport a été préparé pour les administrateurs et administratrices d’Ingénieurs Canada, les organismes de réglementation et les parties intéressées. Il est structuré par domaines à étudier dans le cadre de l’examen de la gouvernance, tel qu’énoncé dans le plan stratégique 2025-2029. Pour chaque domaine désigné aux fins d’examen, le rapport fournit des renseignements généraux et contextuels sur le système de gouvernance actuel d’Ingénieurs Canada.

Veuillez faire parvenir toute question relative au rapport à [boardsupport@engineerscanada.ca](mailto:boardsupport@engineerscanada.ca).

\*\*Sommaire\*\*

|  |
| --- |
| 1. Composition et compétences du conseil   Le conseil se compose d’un total de 23 administrateurs et administratrices, qui représentent chaque province et territoire membre. Actuellement, chaque entité membre désigne un administrateur ou une administratrice sans exiger qu’Ingénieurs Canada réalise une évaluation des compétences des personnes candidates. |
| 1. Rôles, fonctionnement et structure hiérarchique des comités permanents et des subordonnés directs   Le conseil d’Ingénieurs Canada compte quatre subordonnés directs : le ou la chef de la direction ; le ou la secrétaire général.e ; le Bureau canadien d’agrément des programmes de génie (BCAPG) et le Bureau canadien des conditions d’admission en génie (BCCAG).  L’examen de la gouvernance déterminera si une autre structure hiérarchique devrait être adoptée et si les fonctions relatives aux politiques du BCAPG devaient être séparées de ses activités opérationnelles. |
| 1. Procédures de scrutin aux réunions du conseil   Chaque secteur de compétence détient un siège à la table des membres. Toutefois, le vote est pondéré de telle sorte que toutes les motions doivent être approuvées par au moins les deux tiers des membres et un minimum de 60 % des personnes inscrites. |
| 1. Droits des observateurs aux réunions du conseil   Le conseil d’Ingénieurs Canada a demandé que le rôle des observateur.rice.s et leur participation aux réunions soient examinés. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

# À propos d’Ingénieurs Canada

## Ce que nous faisons

Ingénieurs Canada est l’organisme national qui œuvre au nom des ordres provinciaux et territoriaux qui réglementent la profession d’ingénieur au Canada et qui délivrent les permis d’exercice aux ingénieurs du pays (actuellement plus de 300 000). Nous sommes un organisme de taille moyenne, comptant un effectif d’environ 50 personnes qui fournissent des services et des outils aux organismes de réglementation du génie, aux établissements d’enseignement supérieur (EES), aux candidat.e.s ayant reçu une formation à l’étranger ou au pays, aux ingénieur.e.s et à leurs organismes, ainsi qu’au public. En 2024, nous avons obtenu une certification de niveau Platine d’Excellence Canada pour nos activités et sommes l’un des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale depuis 2017.

Ingénieurs Canada a pour objectif de servir les intérêts collectifs des organismes de réglementation, de promouvoir et de maintenir les intérêts, l’honneur et l’intégrité de la profession d’ingénieur au Canada, et de faire, conformément aux lois, toutes choses nécessaires ou propices à leur réalisation, notamment servir les organismes de réglementation et renforcer la profession d’ingénieur. Ce rôle de facilitateur et de rassembleur à l’échelle nationale est décrit dans l’énoncé de vision d’Ingénieurs Canada, adopté en 2021 :

Faire avancer le génie canadien grâce à la collaboration nationale

Cet énoncé représente la façon dont nous appuyons collectivement les organismes de réglementation du génie, ainsi que les ingénieur.e.s, leurs entités commerciales et les candidat.e.s venant de l’étranger.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur Ingénieurs Canada dans notre [site Web](https://engineerscanada.ca/fr/a-propos/a-propos-dingenieurs-canada).

## Notre gouvernance

Ingénieurs Canada est un organisme fédéral sans but lucratif créé par les organismes de réglementation du génie et qui existe pour servir ces derniers. Chaque organisme de réglementation est inscrit comme membre dans le règlement d’Ingénieurs Canada. Les membres sont responsables du règlement qui, entre autres choses, établit les exigences en matière de vote des membres et du conseil, la structure du conseil d’Ingénieurs Canada et le processus pour déterminer la cotisation par personne (les frais annuels devant être payés par chaque membre, tels que déterminés par le nombre de personnes inscrites). Les membres se réunissent en général une fois par année à l’assemblée annuelle des membres (AAM).

Le conseil d’Ingénieurs Canada est responsable de l’organisation et agit au nom de l’ensemble des organismes de réglementation du génie en plus d’être responsable de l’ensemble de la gouvernance de l’organisation. Il établit l’orientation organisationnelle et la politique de gouvernance et en fournit une supervision en vue de s’assurer que les objectifs organisationnels sont satisfaits.

## Examens précédents de la gouvernance

Deux examens de la gouvernance ont été entrepris au cours des 16 dernières années, ci-après appelés « Gouvernance 1.0 » et « Gouvernance 2.0 » :

Le premier examen a été mené de 2008 à 2010 et a porté sur les éléments suivants :

* composition du conseil d’administration ;
* assemblée des ordres constituants (maintenant connue sous le nom d’assemblée annuelle des membres) ;
* protocoles de scrutin et d’approbation du conseil.

Le deuxième examen a été mené de 2017 à 2018 et a porté sur le conseil d’administration et son comité :

* taille ;
* plans de travail et produits livrables ;
* membres ;
* gestion du rendement ;
* adoption de pratiques exemplaires en matière de nomination (c.-à-d. matrice de compétences, d’expérience et de caractéristiques) ;
* indépendance et diversité.

# Examen de la gouvernance de 2025

## Composition et compétences du conseil

|  |  |
| --- | --- |
| Dans le cadre de la « Gouvernance 1.0 », il a été établi que chaque membre nommerait un administrateur ou une administratrice au conseil, avec un administrateur ou une administratrice supplémentaire pour chaque tranche de 20 000 ingénieur.e.s évalué.e.s. Par conséquent, la taille du conseil et la représentation de certaines provinces augmenteraient proportionnellement avec le nombre de personnes inscrites.  Au cours de l’AAM de 2018, les organismes de réglementation ont examiné une motion visant à réduire la taille du conseil à 12 membres. Selon le règlement, une telle motion doit être approuvée par au moins les deux tiers des membres votant, ce qui représente un minimum de 60 % des personnes inscrites. Bien que neuf des douze organismes de réglementation aient appuyé la motion, les deux plus importants ont voté contre, ce qui ne respectait pas la deuxième partie de l’exigence du règlement. Par conséquent, la motion a été rejetée.  Au cours de l’AAM de 2019, les membres ont convenu de fixer le nombre d’administrateurs et administratrices du conseil à 23, comme l’indique la figure 1. | *Figure 1 : Nombre d’administrateurs et administratrices membres du conseil d’Ingénieurs Canada par province ou territoire* |

Au cours des dernières années, trois récentes motions des membres sur la modification de la composition du conseil ont mené à l’adoption d’un examen de la gouvernance dans le cadre du [plan stratégique 2025-2029](https://engineerscanada.ca/fr/apropos/gouvernance/realiser-lavenir-plan-strategique-2025-2029-dingenieurs-canada).

L’une des trois motions demandait aux membres d’approuver une structure proposée par le Comité de gouvernance du conseil d’Ingénieurs Canada en 2020, qui fixait la taille du conseil à 16 sièges. Dans le cadre de cette structure, chaque organisme de réglementation aurait un administrateur ou une administratrice, et un administrateur ou une administratrice supplémentaire serait affecté.e pour chaque tranche de 15 % de tous les permis déclarés[[1]](#endnote-2) (voir le tableau ci-dessous).

|  |  |
| --- | --- |
| Pour les organismes de réglementation représentant : | Le nombre d’administrateurs et administratrices est le suivant : |
| Moins de 15 % de tous les permis déclarés à Ingénieurs Canada | 1 |
| Entre 15 et 30 % de tous les permis déclarés à Ingénieurs Canada | 2 |
| Plus de 30 % de tous les permis déclarés à Ingénieurs Canada | 3 |

*Figure 2 : Proposition du Comité sur la gouvernance de 2020 concernant le nombre révisé d’administrateurs et administratrices par province ou territoire*

### Compétences et composition démographique des administrateurs et administratrices

Ingénieurs Canada maintient un [*Profil de la composition du conseil* (politique du conseil 4.8)](https://engineerscanada.ca/sites/default/files/2024-03/Board-Policy-Manual-Combined-f.pdf) qui décrit les habiletés, les données démographiques et les aptitudes de comportement souhaitées des administrateurs et administratrices afin de servir les intérêts d’Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation[[2]](#endnote-3). On ne s’attend pas à ce qu’un seul administrateur ou une seule administratrice ait toutes les compétences indiquées dans le profil, mais plutôt à ce que le conseil, en tant que groupe, ait suffisamment d’expérience dans toutes les compétences. De même, Ingénieurs Canada vise à recruter un conseil qui reflète la population canadienne et est déterminé à relever le [*Défi 50-30*](https://ised-isde.canada.ca/site/isde/fr/defi-50-30-votre-avantage-diversite) du gouvernement du Canada.

*Figure 3 : Compétences souhaitées et objectifs démographiques établis par le conseil d’Ingénieurs Canada*

### Recrutement des membres du conseil

Dans l’appel annuel de candidatures au conseil, les membres (organismes de réglementation) sont informés des compétences privilégiées, des données démographiques et des comportements que le conseil recherche en fonction de sa politique 4.8. *Profil de la composition du conseil*[[3]](#endnote-4). Chaque membre doit ensuite remettre au secrétaire, pour examen à l’assemblée annuelle des membres, une liste de candidats et candidates qui sont des ingénieurs en règle[[4]](#endnote-5).

Les membres sont libres de nommer les personnes qu’ils estiment les plus adéquates pour le poste. Bien qu’ils ne proposent habituellement qu’un seul nom, en 2024, un secteur de compétence a proposé plusieurs candidatures de personnes qualifiées, ce qui a permis au Comité des ressources humaines de proposer une nomination finale afin que la liste des candidatures reflète des compétences et des données démographiques complémentaires au sein du conseil d’Ingénieurs Canada.

## Rôles, fonctionnement et structure hiérarchique des comités permanents et des subordonnés directs

Le conseil d’Ingénieurs Canada compte quatre subordonnés directs : a) le ou la chef de la direction ; b) le ou la secrétaire général.e ; c) le Bureau canadien d’agrément des programmes de génie (BCAPG) ; et d) le Bureau canadien des conditions d’admission en génie (BCCAG). Le *Manuel des politiques du conseil* d’Ingénieurs Canada[[5]](#endnote-6) définit les rôles, les responsabilités et le mécanisme de surveillance du chef de la direction, du BCAPG et du BCCAG.

Le BCAPG et le BCCAG sont des comités permanents appelés sous-conseils qui relèvent du conseil d’Ingénieurs Canada par l’entremise de leur présidence. Dans le cadre du plan stratégique 2025-2029, le conseil d’Ingénieurs Canada examinera la structure hiérarchique du BCAPG et celle du BCCAG.

### BCAPG

Le BCAPG a été créé en 1965 avec le mandat d’agréer les programmes de génie au nom des organismes de réglementation. Les personnes diplômées d’un programme agréé par le BCAPG n’ont pas à passer un examen d’admission à la pratique.

Le BCAPG apporte son aide au conseil d’Ingénieurs Canada en recommandant des normes d’agrément, en fournissant des conseils et des services de reconnaissance aux membres de l’Accord de Washington et en offrant une formation en génie de qualité au Canada et dans le monde. Les membres du BCAPG reçoivent une approbation du conseil d’Ingénieurs Canada et deux administrateurs ou administratrices sont nommés au BCAPG pour représenter le conseil d’Ingénieurs Canada. Le BCAPG est actuellement appuyé par quatre comités qui soutiennent ses activités et ses services :

*Figure 4 : Structure du Bureau canadien d’agrément des programmes de génie*

En réponse au[*Rapport sur la voie à suivre*](https://engineeringfutures.ca/sites/default/files/2024-11/FEA%20Path%20Forward%20Report%20FR.pdf) du projet Avenir de l’agrément en génie, le conseil d’Ingénieurs Canada a demandé au Groupe de travail sur l’examen de la gouvernance d’étudier la séparation des fonctions d’élaboration des politiques du BCAPG d’avec ses activités opérationnelles, conformément à la recommandation 15 du *Rapport* (motion 2024-12-4D).

### BCCAG

Le BCCAG a été mis sur pied en 1987 pour créer des outils d’évaluation des personnes qui avaient obtenu leur diplôme en dehors d’un programme canadien de génie agréé[[6]](#endnote-7). Au fil du temps, le BCCAG a également commencé à s’attaquer à diverses questions allant au-delà des évaluations de la formation universitaire. Il produit et examine maintenant des documents, des guides sur l’admission, la compétence continue, les ingénieur.e.s stagiaires et en exercice ainsi que sur les programmes d’études de base, complémentaires et propres à une discipline. Les membres du BCCAG sont approuvés par le conseil d’Ingénieurs Canada et deux administrateurs ou administratrices sont nommés au BCAPG pour représenter le conseil d’Ingénieurs Canada. Le BCCAG est actuellement appuyé par huit comités qui soutiennent ses activités et ses services :

*Figure 5 : Structure du Bureau canadien des conditions d’admission en génie*

Au fil du temps, les exigences de formation pour les personnes diplômées issues ou non d’un programme agréé par le BCAPG ont commencé à diverger. Dans le cadre du plan stratégique 2022-2024[[7]](#endnote-8), les membres et le conseil d’Ingénieurs Canada ont décidé d’examiner, d’étudier et de valider le but et la portée de l’agrément ainsi que d’établir un processus reproductible, valide, justifiable et applicable à toutes les voies d’accès au permis d’exercice.

## Procédures de scrutin aux réunions du conseil

La structure de scrutin actuelle pour les membres a été établie dans le cadre de l’examen « Gouvernance 1.0 ». Bien que chaque secteur de compétence ait un siège à la table des membres, le vote est pondéré, chaque vote étant ajusté en fonction du nombre de personnes inscrites par organisme de réglementation (voir la figure 6 ci-dessous).

*Figure 6 : Exemple de vote pondéré à l’assemblée annuelle des membres*

*(les estimations représentent les personnes inscrites en 2024)*

Toutes les motions lors des réunions des membres du conseil exigent l’appui d’un minimum des deux tiers des membres votants, ce qui représente au moins 60 % des personnes inscrites.

Conformément au Règlement administratif d’Ingénieurs Canada, chaque administrateur ou administratrice dispose d’une voix aux réunions du conseil. Certaines décisions du conseil doivent être appuyées par au moins les deux tiers des administrateurs et administratrices votant pour l’approbation. L’examen du système de gouvernance permettra d’analyser si la réduction du nombre d’administrateurs et administratrices du conseil d’Ingénieurs Canada est souhaitable.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Membres** | **Conseil d’Ingénieurs Canada** |
| **Nombre** | 12 | 23 |
| **Candidature présentée par** | Habituellement élus par les personnes inscrites pour représenter les organismes de réglementation | Candidatures proposées par les organismes de réglementation, compétences et profils suggérés par le Comité RH du conseil d’Ingénieurs Canada, approuvées par les membres |
| **Approbations** | **Majorité des deux tiers — 60 %**  *Toutes les motions présentées aux membres, y compris l’approbation des éléments suivants :*   * le plan stratégique * le montant de la cotisation par personne * l’approbation des initiatives nationales spéciales | **Majorité des deux tiers**  *Les recommandations aux membres sur les éléments suivants :*   * le plan stratégique * le montant de la cotisation par personne * l’approbation des initiatives nationales spéciales   Les autres motions du conseil concernent :   * le budget * les politiques ou procédures * les normes * les affaires litigieuses ou potentiellement litigieuses |
| **Nombre de motions rejetées nécessitant une majorité des deux tiers (depuis 2015)** | * la cotisation annuelle par personne (1 motion) * la structure et le vote du système de la gouvernance (2 motions) | * les politiques du conseil sur le fonctionnement interne du conseil (7 motions) * la structure vote du système de la gouvernance (7 motions) * l’agrément et le BCCAG (2 motions) * la redistribution de la cotisation par personne et des revenus (2 motions) |

*Figure 7 : Structure de prise de décision des membres et du conseil d’Ingénieurs Canada*

## Droits des observateurs aux réunions du conseil

Toutes les réunions du conseil sont ouvertes aux membres, aux conseillers et aux observateurs invités, conformément au Règlement administratif. Le conseil d’Ingénieurs Canada a demandé, dans la motion 2023-05-7D, que le rôle des observateurs et leur présence et participation aux réunions du conseil soient examinés dans le cadre de l’examen de la gouvernance.

# Conclusion

Le présent rapport offre un aperçu de la portée de l’examen de la gouvernance et de l’évolution des éléments du système de gouvernance d’Ingénieurs Canada qui font l’objet d’un examen. Il est attendu que son contenu éclaire l’examen de la gouvernance qui sera entrepris dans le cadre du plan stratégique 2025-2029.

1. Ordre du jour de la réunion du conseil d’Ingénieurs Canada du 22 mai 2020, p. 284. <https://engineerscanada.ca/sites/default/files/board_microsite/meeting_documents/0-Board-agenda-book-2020-05-22-FR-Final.pdf>. [↑](#endnote-ref-2)
2. Manuel des politiques du conseil, p. 27. <https://engineerscanada.ca/fr/a-propos/gouvernance/politiques-documents-et-ressources/manuel-des-politiques-du-conseil>. [↑](#endnote-ref-3)
3. Manuel des politiques du conseil, p. 27. <https://engineerscanada.ca/fr/a-propos/gouvernance/politiques-documents-et-ressources/manuel-des-politiques-du-conseil>. [↑](#endnote-ref-4)
4. Règlement administratif d’Ingénieurs Canada, par. 4.1(1). <https://engineerscanada.ca/s.ites/default/files/2022-06/R%C3%A8glement%20administratif%20Ing%C3%A9nieurs%20Canada.pdf>. [↑](#endnote-ref-5)
5. Manuel des politiques du conseil, p. 50. <https://engineerscanada.ca/fr/a-propos/gouvernance/politiques-documents-et-ressources/manuel-des-politiques-du-conseil>. [↑](#endnote-ref-6)
6. Programmes d’examens. <https://engineerscanada.ca/fr/excellence-en-matiere-de-reglementation/programme-dexamens>. [↑](#endnote-ref-7)
7. Réaliser l’avenir : Plan stratégique 2025-2029 d’Ingénieurs Canada. <https://engineerscanada.ca/fr/apropos/gouvernance/realiser-lavenir-plan-strategique-2025-2029-dingenieurs-canada>. [↑](#endnote-ref-8)